B₂

DIFECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS SUPERTEURS ET DE LA RECHERCHE

3 boulevard Pasteur - 75015 PARIS

恒.:539.25.75

DIRECTION DES BEBLIOHEQUES, DES MASICES L. JE L'INFORMATION SCHEMITFIQUE ET TECHNIQUE

Réf. ER/CL/SH/N°181

Mesdames et Messieurs les Directeurs des grands établissements littéraires et scientifiques

Madame l'Administrateur de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg

Messieurs les Présidents d'université (à l'attention de MM. les Directeurs des Bibliothèques d'université ou interuniversitaires)

S/c de Mesdames et Messieurs les Recteurs

<u>Objet</u>: Constitution des Centres régionaux du Catalogue Collectif national.

Par circulaire interministérielle du 8 décembre 1981, le Ministre de l'Education Nationale et le Ministre de la Culture ont annoncé la création d'un Catalogue Collectif national des publications en série.

Ce catalogue doit être en mesure de fonctionner en Octobre 1982. Il faut donc que son organisation soit en place dès le mois de juin pour permettre les tests en vrai grandeur.

La présente circulaire a pour but de préparer le fonctionnement des groupes de catalogage de province et de la région parisienne.

Le rôle de responsable de groupe du catalogue collectif national devra être :

- d'affermir, à partir du rôle spécifique de collecte des données, la coopération au niveau régional entre les organismes documentaires les plus divers pour un meilleur accès au document primaire.
- d'accréditer auprès de l'organisme central les bibliothèques qui désirent participer au catalogue ou l'interroger.
- d'assurer la collecte des bordereaux de catalogage de la région et de les vérifier.
 - d'effectuer la saisie des données sur terminal.
- d'assurer un lien avec l'organisme central, car la participation au catalogue collectif devra être organisée au niveau régional sans que les bibliothèques locales aient à connaître le niveau national, que ce soit pour l'apport d'information ou la demande de produits.
- d'effectuer la mise à jour du répertoire des bibliothèques complémentaire du catalogue.
 - d'assurer la formation à l'interrogation du catalogue pour sa région.

L'organisation régionalisée du catalogue collectif permettra de mieux satisfaire les besoins locaux et d'assurer une mise à jour des données plus rapide et plus pertinente. L'organisme central sera quant à lui garant de la cohérence et de la normalisation des données.

La carte numéro 1 rend compte des groupes existants et qui se sont constitués sur la base du volontariat.

La carte nunéro 2 fait apparaître les modifications qui seront nécessaires pour atteindre une organisation régionalisée du catalogue collectif. La région doit en effet recevoir des attributions dans le domaine de la recherche et c'est ce cadre qui est proposé pour d'autres services communs (formation, patrimoine).

La totalité des groupes régionaux devront être opérationnels à la fin de 1984. Mais dès 1982, il faut que la carte soit dessinée et que chaque centre puisse évaluer la charge qu'il doit supporter et présenter un plan de mise en œuvre sur deux ans.

Je tiens à préciser que le rôle de centre régional n'apportera pas automatiquement de moyens nouveaux, mais qu'il en sera tenu compte dans les futures attributions en postes ou en crédits.

Il est nécessaire que vous me fassiez savoir si votre établissement est prêt à assumer la responsabilité du centre régional du catalogue collectif, dès à présent ou à plus long terme.

Dans l'affirmative, vous voudrez bien me faire connaître le nom de la personne qui serait responsable de cette fonction. Des stages de formation seront organisés à partir du mois de septembre.

Je vous serais obligé de me faire parvenir votre réponse avant le 1er juin 1982, à l'adresse suivante :

Direction des Bibliothèques, des Musées et de l'Information Scientifique et Technique (A l'attention de Monsieur Christian LUPOVICI) 5, boulevard Pasteur 75015 PARIS.

Le Birectone

Bbs Bibliothèques, des Musées

et de l'Information Scionollique et Technique

Denis VARLOOK

CATALOGUE COLLECTIF NATIONAL DES PUBLICATIONS EN SERIE GROUPES REGIONAUX